First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Chairman:
The Honourable LOWELL MURRAY, P.C.

Tuesday, October 2, 2001 (*in camera*)

Wednesday, October 3, 2001 (*in camera*)

Wednesday, October 17, 2001

Issue No. 21

First and second meetings on:
The effectiveness and possible improvements to the present equalization policy in ensuring that provincial governments have sufficient revenues to provide reasonably comparable levels of public service at reasonably comparable levels of taxation

Fifth meeting on:
The role of government in the financing of deferred maintenance costs in Canada's post-secondary institutions

APPEARING:
The Honourable Peter Mesheau,
Minister of Finance of New Brunswick

WITNESS:
(*See back cover*)

Première session de la
trente-septième législature, 2001

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Président:
L'honorable LOWELL MURRAY, c.p.

Le mardi 2 octobre 2001 (à huis clos)

Le mercredi 3 octobre 2001 (à huis clos)

Le mercredi 17 octobre 2001

Fascicule nº 21

Première et deuxième réunions concernant:
L'efficacité et les améliorations possibles de la politique actuelle de péréquation pour ce qui est de donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour leur permettre d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables

Cinquième réunion concernant:
Le rôle du gouvernement vis-à-vis du financement des frais d'entretien différé dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada

COMPARAÎT:
L'honorable Peter Mesheau,
ministre des Finances du Nouveau-Brunswick

TÉMOIN:
(*Voir à l'endos*)

38324

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Lowell Murray, P.C., *Chairman*

The Honourable Isobel Finnerty, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bolduc	Kinsella
* Carstairs, P.C. (or Robichaud, P.C.)	* Lynch-Staunton (or Kinsella)
Cools	Mahovlich
Day	Stratton
Ferretti Barth	Tunney
Furey	Wiebe

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Wiebe substituted for that of the Honourable Senator Banks (*October 17, 2001*).

The name of the Honourable Senator Day substituted for that of the Honourable Senator Finnerty (*October 17, 2001*).

The name of the Honourable Senator Furey is added to the list of members (*October 15, 2001*).

The name of the Honourable Senator Banks substituted for that of the Honourable Senator Fraser (*September 28, 2001*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable Lowell Murray, c.p.

Vice-présidente: L'honorable Isobel Finnerty

et

Les honorables sénateurs:

Bolduc	Kinsella
* Carstairs, c.p. (ou Robichaud, c.p.)	* Lynch-Staunton (ou Kinsella)
Cools	Mahovlich
Day	Stratton
Ferretti Barth	Tunney
Furey	Wiebe

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Wiebe substitué à celui de l'honorable sénateur Banks *(le 17 octobre 2001)*.

Le nom de l'honorable sénateur Day substitué à celui de l'honorable sénateur Finnerty *(le 17 octobre 2001)*.

Le nom de l'honorable sénateur Furey est ajouté à la liste des membres du comité *(le 15 octobre 2001)*.

Le nom de l'honorable sénateur Banks substitué à celui de l'honorable sénateur Fraser *(le 28 septembre 2001)*.

Published by the Senate of Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, June 12, 2001:

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Watt:

> That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report on the effectiveness of the present equalization policy in ensuring that provincial governments have sufficient revenues to provide reasonably comparable levels of public service at reasonably comparable levels of taxation; and
>
> That the Committee report no later than December 21, 2001.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Lynch-Staunton, that the motion be amended by inserting after the words "effectiveness of" the words " and possible improvements to."

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The Senate resumed debate on the motion, as amended, of the Honourable Senator Rompkey, P.C., seconded by the Honourable Senator Watt:

> That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report on the effectiveness of and possible improvements to the present equalization policy in ensuring that provincial governments have sufficient revenues to provide reasonably comparable levels of public service at reasonably comparable levels of taxation; and
>
> That the Committee report no later than December 21, 2001.

After debate,

The question being put on the motion, as amended, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Jounaux du Sénat* du mardi 12 juin 2001:

L'honorable sénateur Rompkey, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Watt,

> Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, l'efficacité de la politique actuelle de péréquation pour ce qui est de donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour leur permettre d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables;
>
> Que le Comité dépose son rapport au plus tard le 21 décembre 2001.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Lynch-Staunton, que la motion soit modifiée par l'ajout, après le mot «efficacité», des mots «et les améliorations possibles.»

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Le Sénat reprend le débat sur la motion telle que modifiée, de l'honorable sénateur Rompkey, c.p., appuyé par l'honorable sénateur Watt,

> Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, l'efficacité et les améliorations possibles de la politique actuelle de péréquation pour ce qui est de donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour leur permettre d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables;
>
> Que le Comité dépose son rapport au plus tard le 21 décembre 2001.

Après débat,

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, October 2, 2001
(24)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met *in camera* at 9:33 a.m., this day, in Room 705, Victoria Building, the Chair, the Honourable Senator Murray, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Banks, Bolduc, Finnerty, Ferretti Barth, Murray, P.C., Stratton, Tunney (7).

Other senators present: The Honourable Senators Furey, and Rompkey, P.C. (2).

In attendance: Mr. Guy Beaumier, Research Officer, Library of Parliament.

The committee met to discuss its future business.

The committee undertook a discussion of the draft agenda with respect to its study on the equilization policy.

It was agreed to allow from the Department of Finance: Barbara Anderson, Pierre Doucet, Sean Keenan, Richard Davis, Arndt Vermaeten to attend in order to discuss certain aspects of the committee's work plan.

At 11:02 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 2 octobre 2001
(24)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit à huis clos aujourd'hui, à 9 h 33, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Murray, c.p. (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Banks, Bolduc, Finnerty, Ferretti Barth, Murray, c.p., Stratton et Tunney (7).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Furey et Rompkey, c.p. (2).

Également présent: M. Guy Beaumier, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Le comité délibère de ses travaux futurs.

Le comité lance un débat sur les travaux projetés en ce qui concerne son étude de la politique de péréquation.

Il est entendu — Que Barbara Anderson, Pierre Doucet, Sean Keenan, Richard Davis et Arndt Vermaeten, du ministère des Finances, sont autorisés à assister à la réunion pour discuter de certains aspects du plan de travail du comité.

À 11 h 02, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, Wednesday, October 3, 2001
(25)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met *in camera* at 5:45 p.m., this day, in Room 705, Victoria Building, the Chair, the Honourable Senator Murray, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Banks, Bolduc, Cools, Finnerty, Ferretti Barth, Murray, P.C., Stratton, Tunney (8).

Other senator present: The Honourable Senator Moore (1).

In attendance: Mr. Guy Beaumier, Research Officer, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The committee undertook discussion of its future business and agreed to hear the Canadian Union of Public Employees during its hearings on equalization.

The committee undertook discussion of its draft report on the role of the government in the financing of deferred maintenance costs in Canada's post-secondary institutions.

OTTAWA, le mercredi 3 octobre 2001
(25)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit à huis clos aujourd'hui, à 17 h 45, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Murray, c.p. (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Banks, Bolduc, Cools, Finnerty, Ferretti Barth, Murray, c.p., Stratton et Tunney (8).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Moore (1).

Également présent: M. Guy Beaumier, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le comité délibère de ses travaux futurs et convient d'inviter à témoigner le Syndicat canadien de la fonction publique durant ses audiences sur la péréquation.

Le comité délibère de son ébauche de rapport sur le rôle du gouvernement dans le financement des coûts d'entretien différé des établissements d'enseignement postsecondaire au Canada.

At 6:47 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, October 17, 2001
(26)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 5:46 p.m., this day, in Room 705, Victoria Building, the Chair, the Honourable Senator Murray, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bolduc, Cools, Day, Ferretti Barth, Furey, Kinsella, Murray, P.C., Stratton, Tunney, Wiebe (10).

Other senator present: The Honourable Senator Moore (1).

In attendance: Mr. Guy Beaumier, Research Officer, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

APPEARING:

Peter Mesheau, Minister of Finance of New Brunswick.

WITNESS:

From the Government of New Brunswick:

John Mallory, Deputy Minister of Finance.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on June 12, 2001, the committee undertook its examination of the effectiveness of and possible improvements to the present equalization policy in ensuring that provincial governments have sufficient revenues to provide reasonably comparable levels of public service at reasonably comparable levels of taxation.

Mr. Mesheau made an opening statement and with Mr. Mallory answered questions from members of the committee.

At 7:00 p.m., the committee continued its meeting *in camera.*

The committee undertook discussion of a revised draft report on deferred maintenance costs in Canada's post-secondary institutions.

At 8:07 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair

ATTEST:

À 18 h 47, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le mercredi 17 octobre 2001
(26)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 17 h 46, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Murray, c.p. (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bolduc, Cools, Day, Ferretti Barth, Furey, Kinsella, Murray, c.p., Stratton, Tunney et Wiebe (10).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Moore (1).

Également présent: M. Guy Beaumier, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

COMPARAÎT:

Peter Mesheau, ministre des Finances du Nouveau-Brunswick.

TÉMOIN:

Du gouvernement du Nouveau-Brunswick:

John Mallory, sous-ministre des Finances.

En conformité avec l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 12 juin 2001, le comité entreprend l'examen de l'efficacité et des améliorations possibles de la politique actuelle de péréquation pour ce qui est de donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour leur permettre d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

M. Mesheau fait une déclaration, puis, avec l'aide de M. Mallory, répond aux questions des membres du comité.

À 19 heures, le comité poursuit ses délibérations à huis clos.

Le comité délibère d'une ébauche révisée de rapport sur les coûts d'entretien différé dans les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

À 20 h 07, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Tõnu Onu

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 17, 2001

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 5:46 p.m. to examine the effectiveness of and possible improvements to the present equalization policy in ensuring that provincial governments have sufficient revenues to provide reasonably comparable levels of public service at reasonably comparable levels of taxation.

Senator Lowell Murray (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: We have with us a new senator, namely, Senator Day, who was just sworn in in the Senate.

Our first witness in the public hearings on the equalization issue is the Minister of Finance of Senator Day's province – that is, the Honourable Peter Mesheau, who is almost as recent a Minister of Finance as Senator Day is a senator. He was sworn in as Minister of Finance last week. Mr. Mesheau has, however, been in the New Brunswick legislature since 1977 and has served since 1999 as Minister of Economic Development, Tourism and Culture. As of last week, he became Minister of Finance. He is also is the minister responsible for the New Brunswick Liquor Corporation, the Investment Management Corporation and the New Brunswick Lotteries Commission.

Mr. Mesheau is accompanied by his deputy minister, Mr. John Mallory, also at the table. The minister has a brief opening statement, after which the floor will be open for questions and comments. Let me invite Mr. Mesheau to begin.

Hon. Peter Mesheau, Minister of Finance, Province of New Brunswick: I should like to thank you for allowing us the venue and the opportunity to review a number of key areas that we think pertinent and appropriate for your committee with regard to the whole equalization program and the impacts that it has for our jurisdiction and the other jurisdictions across the country.

You used the term "brief" opening remarks. I am typically not long-winded, but being new to the position I have a prepared statement. I want to read my statement, because there are key points that I do not want to go unaddressed, with this opportunity of getting together with you people today.

We feel privileged to be here. We have taken time out from our schedule, as you have, to deal with this issue.

I welcome the opportunity to appear this evening before the Standing Senate Committee on National Finance on an issue of importance to the Government of New Brunswick, New Brunswickers and, indeed, all Canadians. That issue is equalization. More specifically, I want to address the equalization program and its absolutely important role to the federation.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 17 octobre 2001

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 17 h 46 pour examiner l'efficacité et des améliorations possibles de la politique actuelle de péréquation pour ce qui est de donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour leur permettre d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Le sénateur Lowell Murray (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Nous accueillons aujourd'hui un nouveau sénateur, le sénateur Day, qui vient tout juste d'être assermenté.

Notre premier témoin aux audiences publiques sur la péréquation est le ministre des Finances de la province du sénateur Day, l'honorable Peter Mesheau, qui est ministre des Finances depuis presque aussi peu de temps que le sénateur Day occupe un siège au Sénat. Il a été assermenté à son poste la semaine dernière. Cependant, M. Mesheau siège à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick depuis 1977 et occupait depuis 1999 le poste de ministre du Développement économique, du Tourisme et de la Culture. La semaine dernière, il est devenu ministre des Finances, responsable de la Société des alcools, de la Société de gestion des placements et de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick.

M. Mesheau est accompagné de son sous-ministre, M. John Mallory, qui est également à la table. Le ministre fera une brève déclaration d'ouverture puis répondra aux questions et commentaires. Monsieur Mesheau, je vous cède la parole.

L'honorable Peter Mesheau, ministre des Finances, gouvernement du Nouveau-Brunswick: Je vous remercie de nous permettre d'examiner un certain nombre d'éléments essentiels que nous estimons pertinents et appropriés pour votre comité en ce qui concerne tout le Programme de péréquation, et les répercussions de ce programme sur notre province et les autres provinces et territoires du pays.

Vous avez dit que je ferais une «brève» déclaration d'ouverture. Habituellement, je suis assez bref, mais comme ces fonctions sont nouvelles pour moi, j'ai préparé un mémoire que je tiens à vous lire parce qu'il renferme des éléments clés que je ne veux pas oublier, étant donné cette occasion que j'ai de vous rencontrer aujourd'hui.

Nous sommes privilégiés d'être ici. Nous nous sommes réservé du temps dans notre horaire, tout comme vous, pour examiner cette question.

Je suis très heureux de me retrouver ce soir devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales pour discuter d'une question très importante pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick, pour les Néo-Brunswickois ainsi que pour l'ensemble des Canadiens, soit la péréquation. Plus précisément, je veux vous parler du Programme de péréquation et du rôle on ne peut plus important qu'il joue au sein de la fédération.

It is encouraging that this committee recognizes the importance of equalization to the federation and is undertaking a review of the effectiveness of, and possible improvements to, the present equalization policy, ensuring that provincial governments have sufficient revenues to provide reasonably comparable levels of public services at reasonably comparable levels of taxation.

Il est encourageant de constater que votre comité reconnaît l'importance de la péréquation pour la fédération, et entreprend une étude sur l'efficacité de la politique actuelle sur la péréquation et les améliorations qui pourraient y être apportées, afin de s'assurer que les gouvernements provinciaux ont suffisamment de recettes pour offrir les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparable.

The equalization program has been subject to considerable attention in both the media and academic communities recently. This not only reflects on its importance but also suggests that the time is ripe to re-examine the program and its effectiveness in addressing fiscal disparities.

Le Programme de péréquation a beaucoup attiré l'attention des médias et des milieux universitaires récemment. Cette attention reflète non seulement son importance, mais suppose aussi que le moment est venu de réexaminer le programme et son efficacité pour résoudre les disparités économiques.

On September 28, the Government of New Brunswick tabled a public discussion paper entitled "Fiscal Imbalance and Equalization: A New Brunswick Perspective," which I am tabling before you as well. The objective of this paper is to build awareness of the fiscal imbalance that exists within our country and the importance of the equalization program in addressing it and to provide the New Brunswick perspective on these issues. It also provides the basis for my appearance here today.

Le 28 septembre, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déposé un document de travail public intitulé «Déséquilibre fiscal et péréquation: Point de vue du Nouveau-Brunswick», que je vous présente aujourd'hui. Ce document a pour but de sensibiliser davantage les gens au déséquilibre fiscal qui existe au pays, à l'importance du Programme de péréquation pour rétablir ce déséquilibre, et au point de vue du Nouveau-Brunswick sur ces questions. Il constitue également l'objet de ma présence ici aujourd'hui.

It is important to recognize that, within Canada, both vertical and horizontal fiscal imbalances exist among our governments. While my primary purpose today is to address the issue of horizontal fiscal imbalance within the federation, some context on the vertical imbalance is necessary to get the balance.

Il importe de reconnaître qu'il existe au Canada un déséquilibre fiscal horizontal et un déséquilibre fiscal vertical entre les gouvernements. Même si le but principal de ma présence parmi vous est d'aborder la question du déséquilibre fiscal horizontal au sein de la fédération, il y a lieu d'expliquer un peu le contexte du déséquilibre vertical.

Vertical fiscal imbalance exists when the distribution of revenue resources between federal, provincial and territorial governments is inconsistent with the distribution of spending responsibilities. The vertical fiscal imbalance in Canada favours the federal government.

Il y a déséquilibre fiscal vertical quand la répartition des sources de recettes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux ne correspond pas à la répartition des responsabilités en matière de dépenses. Le déséquilibre fiscal vertical au Canada avantage le gouvernement fédéral.

The Canada Health and Social Transfer, or CHST, provides federal support for key provincial social programs, including health care, post-secondary education and social services, and is the primary vehicle in the federation to address vertical fiscal imbalance.

Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) appuie les principaux programmes sociaux des provinces, y compris les services de soins de santé, l'enseignement postsecondaire et les services sociaux. C'est le principal instrument pour résoudre le déséquilibre fiscal vertical dans la fédération.

The introduction of the CHST in 1996-97 was accompanied by a significant reduction in federal transfer payments in support of these programs. The reductions exacerbated the vertical fiscal imbalance by reducing revenues to provincial governments at a time when health care costs, in particular, are under considerable pressure. Despite significant recent federal reinvestments in CHST, federal cash transfers in support of provincial social programs have not yet attained 1994 and 1995 levels. At the same time, provincial program costs have grown considerably over this period and will continue to do so.

L'adoption du TCSPS en 1996-1997 s'est accompagnée d'une forte réduction des paiements de transferts fédéraux destinés à ces programmes. Ces réductions ont accru le déséquilibre fiscal vertical en réduisant les recettes des gouvernements provinciaux à un moment où les coûts des soins de santé en particulier subissent des pressions considérables. Malgré les derniers réinvestissements fédéraux importants dans le TCSPS, les transferts de fonds fédéraux destinés aux programmes sociaux provinciaux n'ont pas encore atteint les niveaux de 1994-1995. En même temps, les coûts des programmes sociaux ont augmenté considérablement au cours de cette période et cette hausse se maintiendra.

It is expected that the vertical fiscal imbalance will widen in the future. The federal government is expected to realize growing surpluses over time, whereas provinces will be challenged to balance budgets, particularly in light of growing demands on the health care system now and in the future. In the absence of further

On prévoit que le déséquilibre fiscal vertical s'accentuera à l'avenir. Le gouvernement fédéral devrait continuer de réaliser des excédents accrus au cours des années, alors que les provinces auront de la difficulté à équilibrer leur budget, compte tenu particulièrement des pressions croissantes qui s'exercent sur le

cash infusions, the federal funding share of provincial expenditures in these key program areas will continue to erode, further diminishing the federal-provincial partnership that has existed since the advent of these key social programs.

Equally important, if not more important, is the fiscal imbalance among provinces. Horizontal fiscal imbalance exists when revenue resources are unevenly distributed among provinces and territories. In the absence of some form of equalization, residents of provinces with relatively low fiscal capacity or revenue-raising ability will face even higher tax burdens and/or lower levels of public services than residents of provinces with higher ability to generate revenue.

The importance of equalization is underscored by its inclusion in section 36(2) of the Constitution. It is extremely important not to forget this:

> Parliament and the government of Canada are committed to the principle of making equalization payments to ensure that provincial governments have sufficient revenues to provide reasonably comparable levels of public services at reasonably comparable levels of taxation.

Since its inception back in 1957, the equalization program has been a cornerstone of federal-provincial fiscal arrangements and has become a central feature of our federation. The 1997 report of the Auditor General of Canada reaffirmed that equalization is a vital feature, and one of the main successes, of the Canadian federation.

The equalization program is the primary vehicle in the federation to address fiscal imbalance among provinces. It goes to the root of constitutional commitment. The purpose of the equalization program is to raise, to a standard level, the per capita revenue-raising capacity of less affluent provinces, better enabling provinces to provide reasonably comparable levels of public services and taxation to their residents.

In order to have an informed discussion on the equalization program and its merits, it is important that certain misconceptions are clarified. First, all governments in Canada support the principle of equalization, not just some governments. In fact, all premiers have called for a strengthening of the equalization program as recently as this past August.

Second, equalization payments are made out of the federal treasury, to which Canadian taxpayers from all provinces and territories contribute. It is not a transfer from more affluent provinces to less affluent provinces.

Third, seven provinces receive equalization, not solely the Atlantic provinces. In the past, all provinces, with the exception of Ontario, have received equalization.

système des soins de santé maintenant et dans les années à venir. Si d'autres fonds ne sont pas injectés, la part fédérale du financement des dépenses provinciales dans ces secteurs de programme continuera de diminuer, ce qui minera davantage le partenariat fédéral-provincial qui existe depuis l'avènement des grands programmes sociaux.

Le déséquilibre fiscal entre les provinces est tout aussi important, sinon plus. Il y a déséquilibre fiscal horizontal lorsque les ressources fiscales sont inégalement réparties entre les provinces et les territoires. Faute d'une forme quelconque de péréquation, les charges fiscales seront plus lourdes, ou les niveaux de services publics seront moins élevés, pour les résidents des provinces qui ont des capacités fiscales relativement faibles (c'est-à-dire capacités à générer des revenus) que pour ceux des provinces ayant une plus forte capacité à générer des revenus.

L'importance du principe de la péréquation est signalée par son inclusion dans le paragraphe 36(2) de la Constitution qui précise ce qui suit. Il est extrêmement important de ne pas oublier ceci:

> Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Depuis sa mise en œuvre en 1957, le Programme de péréquation a été la pierre angulaire des accords fiscaux fédéraux-provinciaux et est devenu un élément essentiel de notre fédération. Dans son rapport de 1997, le vérificateur général du Canada réaffirme que la péréquation est une caractéristique vitale et l'une des grandes réussites de la fédération canadienne.

Le Programme de péréquation est le principal mécanisme dans la fédération pour régler le déséquilibre fiscal entre les provinces. Il va au cœur même de l'engagement constitutionnel. Son objectif est de relever, à une norme prédéterminée, la capacité de générer des recettes par habitant dans les provinces moins nanties. Ce programme permet aux provinces d'assurer à leurs résidents des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Afin de tenir des discussions éclairées sur le Programme de péréquation et son bien-fondé, il importe de préciser certaines conceptions erronées. Premièrement, le principe de la péréquation est appuyé par tous les gouvernements au Canada et non pas uniquement par quelques-uns. En fait, tous les premiers ministres ont demandé, au mois d'août dernier, que le Programme de péréquation soit renforcé.

Deuxièmement, les paiements de péréquation sont versés à partir du Trésor fédéral, auquel les contribuables canadiens de toutes les provinces et de tous les territoires contribuent. Ce n'est pas un transfert des provinces mieux nanties aux provinces moins nanties.

Troisièmement, sept provinces reçoivent actuellement des paiements de péréquation, et non pas uniquement les provinces de l'Atlantique. Par le passé, toutes les provinces, sauf l'Ontario, ont touché des paiements de péréquation.

Fourth, the primary objective of equalization is to reduce fiscal disparities among provinces, not economic disparities, although it has undoubtedly contributed to the narrowing of economic disparities as well.

Fifth, maintaining a competitive tax regime is part and parcel of the federal transfer system. The constitutional commitment refers not only to reasonably comparable levels of public services but also reasonably comparable levels of taxation.

Finally, equalization is not a disincentive to economic development. It provides key support by which the provincial economies can become even more competitive.

Believe me, I saw that as recently as the last couple years when I was the Minister of Economic Development.

Governments strive for greater economic growth and self-sufficiency, independent of the equalization program.

All governments in Canada recognize the importance of a competitive economy, interprovincially and internationally. Competitiveness requires lower taxes, quality public services, a quality social safety net, and strong financial management. The equalization program is a critical tool for less affluent provinces to achieve these objectives and move towards greater self-sufficiency.

It would not be appropriate for me to appear here today and say that the equalization program does not significantly narrow fiscal disparities. It does. Without it, our province would not have the ability to provide its residents with similar levels of public services and taxation as in other parts of the country. I will provide some context of the importance of the equalization program to New Brunswick.

In 2001-02, equalization revenues for New Brunswick are estimated at $1.2 billion, or 24 per cent of budgetary revenues.

In terms of public service delivery, equalization revenues represent over 90 per cent of gross budgetary expenditures for our Department of Health and Wellness and exceed the gross budgetary expenditures on education, post-secondary education and transportation.

From a revenue perspective, equalization revenues exceed combined personal and corporation income taxes.

In the absence of equalization, New Brunswick residents would receive far less health care, far less education and other services than Canadians residing in other provinces, and face a considerably higher tax burden.

While equalization, indeed, contributes to a narrowing of fiscal disparities, there is considerable debate whether provinces have

Quatrièmement, le but principal de la péréquation est de réduire les inégalités fiscales entre les provinces, non pas les disparités économiques, bien que le programme ait sans doute contribué à réduire ces écarts également.

Cinquièmement, le maintien d'un régime fiscal compétitif fait partie du régime de transferts fédéraux. L'engagement constitutionnel fait allusion aux services publics non seulement à un niveau de qualité sensiblement comparable, mais à un niveau de fiscalité comparable.

Sixièmement, la péréquation n'atténue pas l'intérêt des provinces à mettre en place des mesures visant à stimuler leur développement économique. La péréquation fournit un soutien important qui permet aux économies provinciales de devenir plus concurrentielles.

Croyez-moi, j'en ai été témoin au cours des dernières années, lorsque j'étais ministre du Développement économique.

Les gouvernements visent une expansion économique accrue et une plus grande autosuffisance, sans égard au Programme de péréquation.

Tous les gouvernements au Canada reconnaissent l'importance d'une économie concurrentielle, entre les provinces et à l'échelon international. La compétitivité exige des taux d'imposition moins élevés, des services publics de qualité, un bon filet de sécurité sociale et une forte responsabilité fiscale. Le Programme de péréquation est un outil essentiel dont les provinces moins nanties ont besoin pour atteindre ces objectifs et évoluer vers une plus grande autosuffisance.

Je serais malavisé d'affirmer aujourd'hui que le Programme de péréquation ne rétrécit pas sérieusement les disparités fiscales. Il les réduit effectivement. Sans la péréquation, le Nouveau-Brunswick ne pourrait pas assurer à ses résidents des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité comparables à celui des autres régions du pays. Voici certains éléments qui expliquent l'importance du Programme de péréquation pour le Nouveau-Brunswick.

En 2001-2002, les recettes tirées de la péréquation pour le Nouveau-Brunswick sont évaluées à 1,2 milliard de dollars, soit 24 p. 100 des recettes budgétaires.

Pour ce qui est de la prestation des services publics, les recettes de la péréquation représentent plus de 90 p. 100 des dépenses budgétaires brutes pour le ministère de la Santé et du Mieux-être et dépassent les dépenses budgétaires brutes cumulatives pour l'éducation, l'enseignement postsecondaire et les transports.

Du point de vue des recettes, les recettes de la péréquation dépassent l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés combiné.

Sans la péréquation, les résidents du Nouveau-Brunswick recevraient beaucoup moins de soins de santé, de services d'éducation et autres que les Canadiens qui habitent dans d'autres provinces, et devraient supporter un fardeau fiscal beaucoup plus lourd.

Si la péréquation contribue, en effet, à réduire les inégalités fiscales, la capacité ou non des provinces, après la péréquation,

the ability, after equalization, to provide reasonably comparable levels of public services and taxation.

In 2001-02, New Brunswick's per capita fiscal capacity from own-source revenues is $4,313. After equalization, New Brunswick's per capita fiscal capacity is raised to the level of the program standard of $5,879, as is that of other recipient provinces. This translates into an equalization payment of $1,566 per capita for New Brunswick. This is not pocket change. However, is it enough to ensure that the constitutional commitment can be met?

One of the few comprehensive measures is relative fiscal capacity. Despite the narrowing of fiscal disparities that occurs through equalization, the fact remains that significant disparities in relative fiscal capacity persists, and these have been widening for years.

After equalization, New Brunswick's revenue-raising ability, relative to the national average, is only 91 per cent in 2001-02. Relative to the more affluent provinces of Ontario, Alberta, and British Columbia, it is 87 per cent, while relative to Alberta alone it is only 63 per cent.

Less affluent provinces continue to be challenged in providing similar levels of public service and maintaining tax competitiveness relative to the most affluent provinces. This has never been as apparent as in our environment of today. The personal income tax regimes and general corporation income tax rates adopted by Alberta and Ontario, and Alberta's significant investment in health care in its latest budget, are examples of initiatives that would have considerable costs for a province like New Brunswick to adopt.

Even after equalization, less affluent provinces do not necessarily have the ability to maintain a competitive tax regime or to undertake similar spending initiatives within their current fiscal frame works without considerably altering their fiscal policies.

The Province of New Brunswick strongly believes that the equalization program must be improved so that it more adequately levels the playing field among provinces.

The importance of the equalization program to New Brunswick was clearly established by unanimous approval by all members of our legislative assembly in motion 89 this past May. This motion, tabled by the Honourable Bernard Lord, Premier of New Brunswick, called upon the Government of Canada to enhance the current equalization program, including removal of the ceiling on equalization payments to ensure it meets its constitutional mandate.

New Brunswick and other jurisdictions have identified three specific improvements that would further narrow fiscal disparities and strengthen the equalization program. These include the

d'offrir les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables suscite de nombreux débats.

En 2001-2002, la capacité fiscale par habitant du Nouveau-Brunswick, à partir des recettes de provenance interne, est de 4 313 dollars. Après la péréquation, la capacité fiscale par habitant du Nouveau-Brunswick augmente pour se situer au niveau de la norme de programme de 5 879 dollars, comme c'est le cas pour les autres provinces bénéficiaires. Ce montant se traduit par un paiement de péréquation de 1 566 dollars par habitant pour le Nouveau-Brunswick. Il ne s'agit pas d'argent de poche. Toutefois, cela est-il suffisant pour assurer le respect de l'engagement constitutionnel?

Une des mesures les plus complètes est la capacité fiscale relative. Malgré le rétrécissement des inégalités fiscales, grâce à la péréquation, d'importantes inégalités persistent toujours dans la capacité fiscale relative, et ces inégalités se sont accrues au cours des dernières années.

Après la péréquation, la capacité de générer des recettes du Nouveau-Brunswick, par rapport à la moyenne nationale, n'est que de 91 p. 100 en 2001-2002. Par rapport aux provinces mieux nanties de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, cela représente 87 p. 100, et par rapport à la seule Alberta, 63 p. 100.

Les provinces moins nanties éprouvent encore de la difficulté à offrir des niveaux comparables de services publics tout en maintenant une compétitivité fiscale par rapport aux provinces mieux nanties. Cette situation n'a jamais été aussi apparente que dans le contexte actuel. Les régimes d'impôt sur le revenu des particuliers et les taux de l'impôt sur le revenu des sociétés en général adoptés par l'Alberta et l'Ontario, et les investissements importants effectués par l'Alberta dans les soins de santé dans son dernier budget, sont des exemples de mesures dont l'adoption comporterait un coût considérable pour une province comme le Nouveau-Brunswick.

Même après la péréquation, les provinces moins bien nanties n'ont pas nécessairement la capacité de maintenir un régime fiscal concurrentiel, ou d'entreprendre des projets nécessitant des coûts équivalents, dans leur cadre fiscal actuel ou sans modifier considérablement leurs politiques fiscales.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick pense fermement que le Programme de péréquation doit être amélioré afin que la situation soit mieux équilibrée entre les provinces.

L'importance du Programme de péréquation pour le Nouveau-Brunswick a été clairement établie par l'adoption de la motion 89 en 2001 par tous les membres de l'assemblée législative. Cette motion, déposée par l'honorable Bernard Lord, premier ministre du Nouveau-Brunswick, demandait au gouvernement du Canada de rehausser le Programme de péréquation actuel et d'abolir le plafond sur les paiements de péréquation, pour respecter son mandat constitutionnel.

Le Nouveau-Brunswick et d'autres provinces et territoires ont repéré trois améliorations précises qui rétréciraient davantage les inégalités fiscales et renforceraient le Programme de péréquation.

permanent removal of the equalization ceiling, the return to a national average standard, and comprehensive revenue coverage.

The ceiling on equalization was introduced in 1982-83 as a federal affordability measure. Since its inception, the ceiling has applied in four fiscal years, with a total cost to recipient provinces of about $3 billion. The ceiling has cost New Brunswick close to $200 million. There is a good possibility that the ceiling will apply for 2000-01 and, perhaps, future years.

When the ceiling applies, equalization-recipient provinces receive entitlements that are less than what is determined by the formula. Formula-determined entitlements are scaled back to the ceiling level on a per capita basis. As a result, recipient provinces are no longer equalized to the level of the program standard, resulting in a widening of fiscal disparities that the formula is designed to reduce. In essence, the ceiling serves as a clawback of entitlements.

In April 2001, five provincial finance ministers, including my colleague, the former New Brunswick Finance Minister Norm Betts, made representations before the House of Commons Standing Committee on Finance in regards to the equalization ceiling, calling for its removal.

Provincial and territorial leaders have called upon the federal government to permanently remove the ceiling, most recently at the 2001 annual premiers' conference in Victoria, British Columbia this past August.

On principle, the Government of New Brunswick believes that the ceiling on equalization violates the spirit and intent of the constitutional commitment to equalization by limiting the capacity of the program to achieve its fundamental objective and, thus, that it should be permanently removed.

Concerning the national average standard, the 1982 equalization renewal saw a fundamental change in the program's design, including the move from a national average standard, or NAS, to a representative five-province standard, or RFPS. The move to the RFPS removed the most affluent province, Alberta, from the standard, in addition to the four Atlantic provinces. As a result, the standard to which recipient provinces are equalized was lowered considerably. Since the inception of the RFPS, recipient provinces have argued that the lower program standard has raised adequacy concerns.

A national average standard is a more accurate and true measurement of the degree of fiscal disparities that exist across our country, by taking into account the fiscal capacity of all 10 provinces in the federation. Furthermore, a national average can be perceived as more indicative of references to "reasonably comparable" in section 36(2) of the Constitution. Adopting a NAS would enhance horizontal equity and efficiency by further

Il s'agit de l'abolition permanente du plafond sur les paiements de péréquation, du rétablissement d'une norme moyenne nationale et d'un éventail exhaustif des recettes assujetties à la péréquation.

Le plafond du Programme de péréquation a été adopté en 1982-1983 à titre de mesure d'abordabilité fédérale. Depuis sa mise en œuvre, le plafond a été appliqué à quatre exercices financiers, ce qui a entraîné un coût total pour les provinces bénéficiaires de 3 milliards de dollars. Le plafond a coûté au Nouveau-Brunswick près de 200 millions de dollars. Il est fort probable que le plafond s'appliquera à l'exercice 2000-2001 et peut-être aux exercices à venir.

Lorsque le plafond est appliqué, les provinces bénéficiaires reçoivent des paiements inférieurs au montant qui est calculé selon la formule. Les droits de péréquation calculés selon la formule sont ramenés au niveau du plafond sur une base par habitant. Par conséquent, les provinces qui touchent des paiements de péréquation ne reçoivent plus un montant équivalent à la norme du programme, ce qui élargit les inégalités fiscales que la formule devait réduire. Essentiellement, le plafond sert de retenue sur les droits de péréquation.

En avril 2001, cinq ministres des Finances provinciaux, y compris mon collègue, l'ancien ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, Normand Betts, ont présenté des mémoires au Comité permanent des finances de la Chambre des communes demandant d'abolir le plafond de la péréquation.

Les dirigeants provinciaux et territoriaux ont demandé au gouvernement fédéral d'abolir le plafond de façon permanente, tout récemment encore à la Conférence annuelle des premiers ministres de 2001, qui se tenait à Victoria, en Colombie-Britannique, en août dernier.

En principe, le gouvernement du Nouveau-Brunswick estime que le plafond de la péréquation va à l'encontre de l'esprit et de l'objet de l'engagement constitutionnel envers la péréquation, en limitant la capacité du programme d'atteindre son objectif fondamental. Il estime que ce plafond devrait être aboli de façon permanente.

Le renouvellement de la péréquation en 1982 s'est accompagné d'un changement fondamental dans la conception du programme, dont le passage de la norme moyenne nationale (NMN) à la norme représentative des cinq provinces. Ce transfert éliminait de la NMN la province la plus riche, l'Alberta, en plus des quatre provinces de l'Atlantique. Par conséquent, la norme utilisée pour établir la péréquation des provinces bénéficiaires a été réduite considérablement. Depuis la mise en œuvre de la norme des cinq provinces, les provinces bénéficiaires ont soutenu que la norme inférieure a soulevé des préoccupations concernant la suffisance des montants de péréquation.

Une norme moyenne nationale est une mesure plus exacte des inégalités fiscales qui existent dans l'ensemble du pays, parce qu'elle tient compte de la capacité fiscale des dix provinces de la fédération. De plus, une moyenne nationale serait plus conforme au concept de services «sensiblement comparables» dont il est question au paragraphe 36(2) de la Constitution. L'adoption d'une norme moyenne nationale améliorerait l'équité horizontale et

narrowing fiscal disparities that now persist after the current equalization program.

Currently, recipient provinces are equalized to the per capita revenue-raising capacity of the program standard of $5,879. In contrast, the per capita revenue-raising ability of the national average standard, before equalization, is $6,097, a difference of $218 per capita from the level to which provinces are equalized. For New Brunswick, this equates to a shortfall of $165 million for the 2001-02 fiscal year.

Over the 1982-83 to 2001-02 period, the average incremental annual cost of moving to a national average standard is $1.6 billion. Cumulatively, the current standard has resulted in a shortfall exceeding $31 billion over this period from what a NAS would have provided. For New Brunswick, this translates into $1.8 billion in forgone revenues.

New Brunswick acknowledges that the current cost of a national average standard may raise affordability concerns. Provincial and territorial finance ministers have identified options that address the stability and affordability issues associated with adopting a national average standard. Premiers have directed finance ministers to examine these options further.

However, the province strongly believes that a national average standard is more representative of fiscal disparities across the country and is more consistent with the intent of the constitutional commitment than the current standard. Moving to a national average standard would help ensure that residents of equalization-recipient provinces receive more truly national levels of health care and other public services at competitive levels of taxation.

One of the inherent principles of the equalization program is comprehensive revenue coverage. Since the inception of the equalization program in 1957, revenue coverage has been expanded to include most provincial-local own-source revenues.

Of particular concern to our province is a measure that was undertaken by the federal government as part of the 1999 program renewal. At that time, the federal government announced that it would only equalize 50 per cent of provincial-local miscellaneous revenues subject to equalization. Thus, for the purposes of determining equalization entitlement, only 50 per cent of these revenues are to be included in the formula. This measure is being phased in over a five-year renewal period.

As a result, equalization entitlements have been reduced. Recipient provinces are not fully compensated for fiscal disparities from this revenue source. This measure is estimated to cost recipient provinces $230 million in 2001-02, with a cost of $25 million for New Brunswick. If this measure were fully

l'efficacité, en rétrécissant davantage les inégalités fiscales qui persistent après le Programme de péréquation actuel.

Actuellement, la péréquation des provinces bénéficiaires est fixée en fonction de la capacité de générer des revenus par habitant selon la norme de programme de 5 879 dollars. Par contre, la capacité de générer des revenus par habitant selon la moyenne nationale, avant la péréquation, est de 6 097 dollars, soit une différence de 218 dollars par habitant par rapport à la norme du programme actuel. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, cela représente un manque à gagner de 165 millions de dollars pour l'exercice 2001-2002.

Au cours de la période de 1982-1983 à 2001-2002, le coût différentiel annuel moyen du passage à une norme moyenne nationale est de 1,6 milliard de dollars. Sur une base cumulative, la norme actuelle a entraîné un déficit dépassant 31 milliards de dollars au cours de cette période, comparativement au montant qu'une norme moyenne nationale aurait fourni. Pour le Nouveau-Brunswick, cela se traduit par une perte de revenus de 1,8 milliard de dollars.

Le Nouveau-Brunswick reconnaît que le coût actuel de la norme moyenne nationale suscite des préoccupations concernant l'abordabilité. Les ministres provinciaux et territoriaux des Finances ont trouvé des solutions qui régleraient les problèmes de stabilité et d'abordabilité associés à l'adoption d'une norme moyenne nationale. Les premiers ministres ont demandé aux ministres des Finances d'examiner ces solutions de façon plus approfondie.

Toutefois, le Nouveau-Brunswick estime fermement qu'une norme moyenne nationale est plus représentative des inégalités fiscales dans l'ensemble du pays et plus conforme à l'esprit de l'engagement constitutionnel que la norme actuelle. Le passage à une norme moyenne nationale assurerait que les résidents des provinces bénéficiaires reçoivent des services de soins de santé et d'autres services publics à des niveaux de fiscalité comparables, à l'échelle nationale.

L'un des principes inhérents du Programme de péréquation est celui de l'éventail exhaustif des recettes assujetties à la péréquation. Depuis la mise en œuvre du Programme de péréquation en 1957, l'éventail des recettes a été élargi pour inclure la plupart des revenus autonomes locaux des provinces.

Une mesure prise par le gouvernement fédéral dans le cadre du renouvellement du programme de 1999 nous touche particulièrement. En effet, le gouvernement fédéral a alors annoncé qu'il assujettissait à la péréquation, seulement 50 p. 100 des divers revenus provinciaux et locaux. Ainsi, pour calculer les droits de péréquation, seulement 50 p. 100 de ses recettes doivent être incluses dans la formule. Cette mesure est mise en œuvre progressivement au cours d'une période de renouvellement de cinq ans.

En conséquence, les droits de péréquation ont été réduits. Les provinces bénéficiaires ne sont pas entièrement compensées pour les inégalités fiscales de cette source de revenus. Cette mesure coûterait aux provinces bénéficiaires 230 millions de dollars en 2001-2002, dont 25 millions de dollars pour le Nouveau-

implemented in 2001-02, it would cost recipient provinces $384 million and New Brunswick $42 million.

New Brunswick believes that comprehensive revenue coverage is a fundamental principle of an effective equalization program by ensuring that overall fiscal disparities among provinces resulting from different revenue sources are captured in the program framework.

In closing, I should like to thank the committee for the opportunity to appear here today. The principle of equalization is accepted and embraced throughout Canada. It is fundamental to ensuring that Canadians, regardless of where they live, are entitled to relatively comparable levels of public services and taxation. The equalization program provides us a vehicle to address the considerable horizontal fiscal imbalances that continue to persist in our federation. What the program requires is strengthening, not a complete overhaul. This is important: It requires strengthening.

Removal of the ceiling, adopting a national average standard and restoring revenue coverage would serve to further reduce fiscal disparities among our provinces and better enable the constitutional commitment of our country to be met.

The Chairman: When you say that New Brunswick believes that comprehensive revenue coverage is a fundamental principle of an effective equalization program, may I assume that you do not agree with the proposal put forward by some in the Atlantic region to the effect that revenues from non-renewable resources should be taken out of the equalization formula?

Mr. Mesheau: We do not agree with that, no.

The Chairman: One of the advocates of that proposal, from whom we will be hearing in a few days, is Professor Boessenkool, who writes for the Atlantic Institute for Market Studies and is a former public servant, I think, in the Atlantic provinces. In any case, he is something of an expert on these matters. He attempts to persuade New Brunswick and several other provinces of the benefits that will eventually accrue from his proposal by stating that it is now widely accepted that the St. Lawrence Basin is one of North America's last remaining major hydrocarbon0-bearing basins. He says that Quebec, New Brunswick and Prince Edward Island are all clamouring to negotiate offshore agreements with Ottawa in the event that oil and gas are found in their waters. Onshore drilling is going on right now in New Brunswick.

Do you think that if circumstances change you might change your position?

Mr. Mesheau: First, "clamouring" is a relative term. I would not use that exact term. I do not see our position changing in the foreseeable future. It has been unified and we have held to it for some time. I am here today to reinforce it and I expect we would continue to do so.

Brunswick. Si elle était appliquée intégralement en 2001-2002, il en coûterait aux provinces bénéficiaires 384 millions de dollars, et au Nouveau-Brunswick, 42 millions de dollars.

Le Nouveau-Brunswick croit que l'éventail exhaustif des recettes est un principe fondamental d'un véritable programme de péréquation, et que toutes les inégalités fiscales entre les provinces résultant des différentes sources de revenus doivent être intégrées dans la structure du programme.

En terminant, j'aimerais remercier le comité de m'avoir permis de me présenter aujourd'hui. Le principe de la péréquation est accepté et reconnu dans l'ensemble du Canada, et est essentiel pour s'assurer que les Canadiens, où qu'ils habitent, ont droit aux services d'un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables. Le Programme de péréquation est un mécanisme pour régler les déséquilibres fiscaux horizontaux considérables qui persistent dans la fédération. Il faut renforcer le programme et non pas en faire une refonte complète. L'important est de renforcer le programme.

L'abolition du plafond, l'adoption d'une norme moyenne nationale et le rétablissement de l'éventail des recettes assujetties à la péréquation réduiraient davantage les inégalités fiscales entre les provinces et permettraient de mieux respecter l'engagement constitutionnel.

Le président: Lorsque vous dites que le Nouveau-Brunswick croit que l'éventail exhaustif des recettes est un principe fondamental d'un bon programme de péréquation, puis-je en déduire que vous n'endossez pas la proposition mise de l'avant par certaines personnes dans la région de l'Atlantique, à savoir que les recettes tirées des ressources non renouvelables ne devraient pas être assujetties à la formule de péréquation?

M. Mesheau: Non, nous ne sommes pas d'accord avec ces gens.

Le président: L'un des défenseurs de cette proposition, que nous entendrons ici dans quelques jours, est le professeur Boessenkool, qui rédige des ouvrages pour l'Atlantic Institute for Market Studies et qui est un ancien fonctionnaire, je crois, des provinces de l'Atlantique. Enfin, c'est un expert en la matière. Il tente de persuader le gouvernement du Nouveau-Brunswick et plusieurs autres provinces des avantages qui découleront de sa proposition en disant qu'il est aujourd'hui largement reconnu que le bassin du Saint-Laurent est l'un des derniers grands bassins d'hydrocarbures en Amérique du Nord. Il dit que le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard prétendent tous négocier des ententes d'exploitation en mer avec Ottawa advenant la découverte de pétrole et de gaz dans leurs eaux. Il se fait actuellement au Nouveau-Brunswick du forage côtier.

À votre avis, si les circonstances changeaient, changeriez-vous de position?

M. Mesheau: Premièrement, le terme «prétendre» est relatif. Je n'utiliserais pas ce terme. Je ne crois pas que notre position changera dans un avenir prévisible. Toutes les parties s'entendent et nous préconisons une telle position depuis un certain temps. Je suis ici pour la renforcer et j'espère que nous continuerons de le faire.

The Chairman: Do you think that removing non-renewable resources would work to your disadvantage, or are you taking a position on principle?

Mr. Mesheau: We have had experience with potash in the province and that was not a positive experience. No, we maintain our approach here.

Senator Kinsella: Welcome, Mr. Minister, and congratulations on your appointment as Minister of Finance for the province.

Picking up on the last point raised by Senator Murray, it is the position of the Government of New Brunswick that on equalization you are arguing from a standpoint of principle; correct?

Mr. Mesheau: Absolutely.

Senator Kinsella: I want to ensure that the record is clear on that.

What is your estimate of the total shortfall that the Province of New Brunswick receives, given the manner in which the equalization program is organized?

Mr. Mesheau: It is in the area of $204 million per year. The ceiling is about $14 million, the national average standard component is about $165 million and restoring revenue coverage is about $42 million.

Senator Kinsella: The ceiling is off for this year, right?

Mr. Mesheau: Yes.

Senator Kinsella: Do you or your colleagues from other jurisdictions have any indication as to the position of the federal Minister of Finance vis-à-vis the ceiling in the next fiscal year?

Mr. Mesheau: The ceiling is off for the past year. The problem is the relative unknown that this ceiling imposes upon us. It goes up and down and up and down. There should either be a permanent ceiling or no ceiling. We are proposing that we should get rid of it. We are going through hoops and seeing a downturn in the economy since the second quarter this year. It makes our planning difficult.

Senator Kinsella: Obviously, that is not helpful for any minister of finance who has the obligation to make plans.

Mr. Mesheau: I learned a long time ago that you make your plan and you work it. If you cannot do that, look out, because you will set yourself up for some serious challenges.

Senator Kinsella: Would you share with the members of this committee the nature of the discussions that are ongoing at both the ministerial level and the official level with regard to the ceiling? Have there been intense meetings at the senior official level on this? If so, what is the nature of those discussions? Are there unreasonable roadblocks? It may be helpful for members of this committee to understand the process that goes on in the negotiations between the federal Department of Finance and the provincial department.

Le président: Croyez-vous que de soustraire les ressources non renouvelables à la formule de péréquation serait désavantageux pour vous ou si vous adoptez une position de principe?

M. Mesheau: Nous avons fait l'expérience avec la potasse dans la province. Expérience qui n'a pas été positive. Non, nous maintenons ici notre approche.

Le sénateur Kinsella: Monsieur le ministre, soyez le bienvenu et félicitations pour votre nomination à titre de ministre des Finances de la province.

Pour revenir au dernier point soulevé par le sénateur Murray, en matière de péréquation, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté une position de principe, n'est-ce pas?

M. Mesheau: Absolument.

Le sénateur Kinsella: Je veux m'assurer que le compte rendu est clair à ce sujet.

À votre avis, quel est le manque à gagner total pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick compte tenu de la façon dont le Programme de péréquation est structuré?

M. Mesheau: Cela se situe aux environs de 204 millions de dollars par année. Le plafond est d'environ 14 millions de dollars, la composante de la norme moyenne nationale est d'environ 165 millions de dollars et l'éventail des recettes, environ 42 millions de dollars.

Le sénateur Kinsella: Le plafond a été aboli pour cette année, n'est-ce pas?

M. Mesheau: Oui.

Le sénateur Kinsella: Est-ce que vous ou vos collègues d'autres provinces ou territoires avez une idée de la position du ministre fédéral des Finances à l'égard du plafond pour le prochain exercice?

M. Mesheau: Le plafond a été aboli pour l'an dernier. Le problème, c'est l'inconnue relative que ce plafond nous impose. Il augmente, diminue, augmente et diminue. Il devrait y avoir soit un plafond permanent, soit pas de plafond du tout. Nous proposons de l'éliminer. On nous met le collier et nous constatons un ralentissement de l'économie depuis le deuxième trimestre de cette année. Nous pouvons difficilement planifier.

Le sénateur Kinsella: De toute évidence, cela n'aide pas un ministre des Finances qui a l'obligation d'établir des plans.

M. Mesheau: J'ai appris il y a longtemps qu'il faut établir un plan, et le respecter. Sinon, attention, parce que vous allez vous retrouver avec des problèmes très graves.

Le sénateur Kinsella: Pourriez-vous nous faire part de la nature des discussions tant au niveau des ministres que des fonctionnaires en ce qui concerne le plafond? Est-ce qu'il y a des réunions intensives au niveau des hauts fonctionnaires à ce sujet? Si oui, de quoi est-il question? Y a-t-il des obstacles déraisonnables? Il serait bon que les membres du comité comprennent le processus de négociation entre le ministère fédéral des Finances et le ministère provincial.

Mr. Mesheau: I will let my deputy answer that and he can give a little bit of history. He can put into context what we are dealing with.

Mr. John Mallory, Deputy Minister of Finance, Province of New Brunswick: Senators, the ceiling has been a problem for the provinces since it was implemented in 1982. It is very difficult for provinces to plan around the ceiling. It has been a problem for all receiving provinces of all political stripes for all the years the ceiling has been in force. It has been a very important issue in recent times. The federal government cut the provinces some slack for one year as a result of a premiers' conference two years ago. The problem for the provinces as a whole is that it is only off for one year and the federal government basically has not given any indication that it will change its position in that respect in the future.The result is that as we now speak the ceiling is still in place and probably in all respects will kick in and clawback entitlements from receiving provinces in the year end as I speak.

Mr. Mesheau: I spent a couple of quality days in Vancouver last week with my fellow finance ministers from across the country and the territories. Without exception, they all shared the same point of view, no matter what their political stripe. I am sure if they were here today — and I know that some of them will be talking to you in the future — there would be a general consensus as to this difficulty of planning and what is coming next, whether there will be a ceiling or no ceiling. It makes life somewhat difficult.

Senator Kinsella: Minister, do you have a general time frame as to when you have to prepare the budget for the Province of New Brunswick? In consultation with your colleagues, the finance ministers of the other provinces, is there a general idea that ministers have to submit their budgets within a certain time line? How does that relate to a final decision by the federal Minister of Finance on this matter? Or does it keep you totally behind the eight ball?

Mr. Mesheau: I think there is more pressure on me than on the federal minister to present a budget. I have to come up with a fairly workable budget by March. We will be getting into some fairly intense budget discussions with the ministers over the next little while.

One of the difficulties that New Brunswick has, as well as other jurisdictions, is communication with the federal minister. We have a meeting set for December 10. It was our desire, as a group, to meet sooner than that. By December 10, basically, the horse is out of the barn for many of us. We have to deal with the situation sooner than that. We are hopeful that we can get together with Mr. Martin some time within the next month or so because we are very much involved with the budgeting process now.

The Chairman: Your discussion of the ceiling reminds me that there is also a floor to protect the provinces. I should like to ask you or, perhaps, Mr. Mallory, your deputy minister, who has been around the department for a long time, whether in his recollection New Brunswick has ever been truly protected by that floor. In

M. Mesheau: Je vais laisser le soin à mon sous-ministre de répondre à cette question; il pourra vous donner un peu plus de détails. Il peut placer dans son contexte la question que nous examinons actuellement.

M. John Mallory, sous-ministre des Finances, gouvernement du Nouveau-Brunswick: Honorables sénateurs, le plafond est un problème pour les provinces depuis sa mise en place en 1982. Il est très difficile pour elles de planifier en fonction de ce plafond. C'est un problème pour toutes les provinces bénéficiaires, peu importe la couleur politique, depuis toutes ces années où le plafond est en vigueur. Un problème très important, surtout ces derniers temps. Le gouvernement fédéral, à la suite d'une conférence des premiers ministres il y a deux ans, a donné un peu de répit à certaines provinces pendant un an. Le problème, pour toutes les provinces, c'est que ce répit n'est valable que pour un an, et que le gouvernement fédéral n'a essentiellement donné aucune indication qu'il modifiera sa position à cet égard dans l'avenir. Résultat: au moment où on se parle, le plafond est toujours en vigueur et viendra probablement couper les vivres aux provinces bénéficiaires à la fin de l'année, à toutes fins pratiques.

M. Mesheau: J'ai passé quelques jours enchanteurs à Vancouver la semaine dernière avec mes collègues ministres des Finances des autres provinces et des territoires. Sans exception, tout le monde était d'accord, peu importe la couleur politique. Je suis sûr que s'ils étaient ici aujourd'hui — et je sais que certains d'entre eux comparaîtront devant votre comité — il y aurait unanimité sur cette difficulté de planifier et de prévoir, ne sachant pas s'il y aura plafond ou non. Ça nous rend la vie un peu difficile.

Le sénateur Kinsella: Monsieur le ministre, est-ce que vous avez un délai de prévu pour la préparation du budget de la province du Nouveau-Brunswick? En consultant vos collègues, les ministres des Finances des autres provinces, est-ce qu'ils conviennent d'un échéancier pour présenter leur budget? Est-ce que cet échéancier dépend d'une décision finale du ministre fédéral des Finances à ce sujet? Ou si cela vous laisse totalement dans le pétrin?

M. Mesheau: Je pense qu'il y a plus de pressions qui s'exercent sur moi que sur le ministre fédéral des Finances dans la présentation d'un budget. Je dois présenter un budget assez réaliste en mars. Nous allons entreprendre des discussions budgétaires assez intenses avec les ministres prochainement.

Le Nouveau-Brunswick, tout comme les autres provinces, éprouve de la difficulté à communiquer avec le ministre fédéral. Une réunion est prévue pour le 10 décembre. Tous les ministres des Finances souhaitaient le rencontrer plus tôt. Le 10 décembre, essentiellement, il sera trop tard pour nombre d'entre nous. Nous devons prendre des mesures avant. Nous espérons pouvoir rencontrer M. Martin le mois prochain ou à peu près parce que le processus budgétaire nous accapare déjà.

Le président: Votre discussion au sujet du plafond me rappelle qu'il y a aussi un plancher pour protéger les provinces. J'aimerais vous demander, ou à M. Mallory, votre sous-ministre, qui est au ministère depuis longtemps, s'il se souvient que le Nouveau-Brunswick ait déjà été vraiment protégé par ce plancher.

other words, has the floor ever prevented your equalization entitlement from declining precipitously?

Mr. Mallory: I am going by memory, but I believe it did help us one year. Our position in the past has been that we would trade the floor for the ceiling. The floor is important but it is not as important to us. I will not speak for any other recipient province; however, I would say that they would probably agree with me on the removal of the ceiling on a go-forward basis.

Senator Furey: Thank you for coming here tonight, particularly as you are so new to your portfolio.

I should like you to react to a comment from our federal Minister of Finance, who engaged in a discussion with my colleague from Newfoundland, Senator Rompkey, back in June before this particular committee. Senator Rompkey was saying, in general terms, what you started out to say — that is, that equalization is a good program but it needs some fixing.

Mr. Mesheau: Yes.

Senator Furey: Mr. Martin's response was this: "I do not think the fact that some provinces have not done as well as other provinces is a failure of equalization. It may be a failure of economic policy. It may be a failure of geography. It may be a failure of history. It may be a failure of many currents, but it is not a failure of the equalization program."

How would you react to that?

Mr. Mesheau: I would be generally in agreement with that. It is unfair to look at various components in isolation. I will take a look at a number of these components.

As far as equalization is concerned, we have done, I believe, reasonably well as a province. The day will come, I hope, when we will not require equalization. I would welcome that very much. However, today, and in the foreseeable future, it is very important to us. Twenty-five per cent of our revenue that is required to pay the bills in New Brunswick comes from equalization; it is still a pretty good size component for us.

Senator Furey: The issue of CHST payments is my next area of concern. They are done now on a per capita basis. I would ask you to look at a province like Newfoundland, for example, without migration and increasing disparity in, say, delivery of the costs or ability to deliver health care because, presumably, it is our young and healthy people who are going off to other provinces and other parts of the world. This means we are leaving an aging population with even more burden on an already burdened health care system. When you compare the costs of delivery of health care with provinces like Ontario and Alberta, is a per capita allocation an equitable allocation?

Mr. Mesheau: I tend to agree as far as the outward-bound young folks are concerned. In New Brunswick, we are seeing a number of folks 50 and over coming back and retiring in the

Autrement dit, est-ce que le plancher a déjà empêché votre péréquation de diminuer brusquement?

M. Mallory: De mémoire, je crois que cela nous a aidés un an. Nous avons toujours soutenu que nous étions prêts à échanger le plancher contre le plafond. Le plancher est important, mais pas aussi important pour nous. Sans me faire l'interprète des autres provinces bénéficiaires, je dirais qu'elles seraient probablement d'accord avec moi sur l'élimination du plafond immédiatement.

Le sénateur Furey: Merci d'être là ce soir, compte tenu du fait que vous êtes nouveau dans vos fonctions.

J'aimerais savoir ce que vous pensez d'un commentaire de notre ministre fédéral des Finances qui a engagé la discussion avec mon collègue de Terre-Neuve, le sénateur Rompkey, en juin dernier devant notre comité. De façon générale, le sénateur Rompkey disait ce que vous avez commencé à souligner — c'est-à-dire que la péréquation est un bon programme mais qu'il a besoin de réaménagement.

M. Mesheau: C'est exact.

Le sénateur Furey: La réponse de M. Martin a été la suivante: «Je ne crois pas que le fait que certaines provinces n'aient pas aussi bien tiré leur épingle du jeu que d'autres soit un échec pour la péréquation. C'est peut-être un échec en matière de politique économique, un échec sur le plan géographique. Sur le plan historique. C'est peut-être un échec à bien des égards, mais pas un échec du Programme de péréquation.»

Comment réagissez-vous à cela?

M. Mesheau: De façon générale, je suis d'accord. Ce n'est pas juste d'examiner diverses composantes de façon isolée. Je vais en comparer un certain nombre.

En ce qui concerne la péréquation, je crois que nous en avons obtenu une part raisonnable dans notre province. Le jour viendra, j'espère, où nous n'aurons plus besoin de la péréquation. J'en serais très heureux. N'empêche qu'aujourd'hui et dans un avenir prévisible, la péréquation est très importante pour nous. Vingt-cinq pour cent des recettes dont nous avons besoin pour payer les comptes au Nouveau-Brunswick sont tirées de la péréquation; c'est une composante quand même assez importante pour nous.

Le sénateur Furey: J'aborde maintenant la question des paiements du TCSPS. On calcule maintenant en fonction du nombre de têtes d'habitant. Prenez le cas d'une province comme Terre-Neuve, sans migration et aux prises avec une augmentation des disparités, disons, dans les coûts ou la capacité d'assurer les soins de santé parce que, présumément, ce sont nos jeunes et les gens en santé qui vont s'établir dans les autres provinces et les autres régions du monde. Ça veut dire que nous laissons une population vieillissante supporter un fardeau encore plus lourd dans un système de soins de santé déjà surchargé. Quand on compare les coûts de prestation des soins de santé avec ceux de provinces comme l'Ontario et l'Alberta, est-ce qu'une allocation par habitant est équitable?

M. Mesheau: Je dirais oui, pour ce qui est des jeunes qui quittent la province. Au Nouveau-Brunswick, nous assistons au retour d'un certain nombre de personnes âgées de 50 ans ou plus

province, which adds an interesting dynamic. Obviously, it adds a burden to our health care situation. Respecting health care, originally, when these moneys were coming from Ottawa, it was basically on a 50-50 basis. Their share is down to 12 per cent or 14 per cent. That is a considerable drop. It is very difficult to maintain the standards as outlined in the act.

As far as your question, with the removal of the ceiling and a fair equalization program, I would be willing to do the individual thing, yes, as far as looking at the actual number of folks and basing the health support there along those terms. You must also take into consideration what is going on with the equalization program.

Senator Bolduc: May I ask Mr. Mallory, who has been in his position for many years, what the reasons for the ceiling were in 1982. After all, Mr. MacEachen, who is from Nova Scotia, was the federal minister at the time.

Mr. Mallory: I do not know what his reasons were.

Senator Bolduc: Knowing him as I do, I suspect that he wanted to have some arguments for negotiating with the provinces. That is what I suspect. He was in a difficult situation because 1981 was the beginning of a recession, if you remember.

Mr. Mallory: The federal government put restraint on the equalization program in the early 1980s, there is no question about that. The provinces have had to live with that for 20 years. The consequences of that are that the seven recipient provinces are having a difficult time keeping up with the rest of the country.

Senator Bolduc: On the other hand, if I understand Mr. Mesheau well, the fact that people are coming back to retire means that you have a high quality of life in New Brunswick.

Mr. Mesheau: We like to think so, yes.

Senator Tunney: Welcome to the committee. It was good to meet you, minister, before this meeting started. While you were delivering your statement, I was jotting down a few notes. Some of them may be redundant, given what I heard in your presentation and what I have been able to quickly review; however, I still have a few questions.

First, would you change the formula? Second, would you expand the entire program where contributing provinces pay more and recipient provinces receive more? Third, would you abolish the ceiling forever, as well as the floor? Would removing the ceiling solve all your problems or concerns? If you had the responsibility and the authority to administer the whole program across the country, how would you do that, to make some provinces more happy than other provinces?

Mr. Mesheau: First, most of us in this country are happy, and that is a good thing. You have certainly given this new kid on the block a lot of tough questions. The question that stands out and

qui viennent prendre leur retraite dans la province, ce qui ajoute une dynamique intéressante. Cela alourdit évidemment le fardeau de notre système de soins de santé. Pour les soins de santé, au départ, lorsque l'argent venait d'Ottawa, c'était 50-50. Maintenant, la part du fédéral est de 12 ou 14 p. 100. C'est toute une baisse. Il est très difficile de maintenir les normes établies dans la loi.

Pour répondre à votre question, avec l'élimination du plafond et un bon programme de péréquation, je dirais oui, je serais prêt à accepter le calcul par tête d'habitant si on tient compte du nombre effectif de personnes et si on évalue le soutien de santé en fonction de ces critères. Il faut aussi tenir compte de ce qui se passe actuellement avec le Programme de péréquation.

Le sénateur Bolduc: Puis-je demander à M. Mallory, qui occupe son poste depuis de nombreuses années, pour quelles raisons le plafond avait été adopté en 1982. Après tout, M. MacEachen, qui est de la Nouvelle-Écosse, était le ministre fédéral de l'époque.

M. Mallory: Je ne sais pas quelles étaient ses raisons.

Le sénateur Bolduc: Le connaissant comme je le connais, je suppose qu'il voulait avoir certains arguments de négociation avec les provinces. C'est ce que je pense. Il était dans une situation difficile parce que 1981, c'était le début de la récession, si vous vous rappelez.

M. Mallory: Le gouvernement fédéral a imposé des restrictions au Programme de péréquation au début des années 80, cela ne fait aucun doute. Les provinces doivent vivre avec ces compressions depuis 20 ans. Il en résulte que les sept provinces bénéficiaires éprouvent actuellement beaucoup de difficultés à suivre le reste du pays.

Le sénateur Bolduc: Par contre, si je comprends bien M. Mesheau, le fait que les gens reviennent chez nous pour y prendre leur retraite signifie que vous avez une bonne qualité de vie au Nouveau-Brunswick.

M. Mesheau: Oui, nous aimons bien le croire.

Le sénateur Tunney: Soyez le bienvenu au comité. J'ai eu le plaisir de vous rencontrer, monsieur le ministre, avant la réunion. Pendant votre déclaration, j'ai pris quelques notes. Certaines d'entre elles sont peut-être redondantes, après votre présentation et la brève revue que je viens de faire; j'aimerais quand même vous poser quelques questions.

Premièrement, changeriez-vous la formule? Deuxièmement, élargiriez-vous la portée de tout le programme pour que les provinces contributrices paient davantage et que les provinces bénéficiaires reçoivent davantage? Troisièmement, aboliriez-vous définitivement le plafond et le plancher? Est-ce que l'abolition du plafond résoudrait tous vos problèmes? Si vous aviez la responsabilité et le pouvoir d'administrer tout le programme dans tout le pays, comment vous y prendriez-vous pour que certaines provinces soient plus heureuses que d'autres?

M. Mesheau: Disons d'abord que la plupart des Canadiens et Canadiennes sont heureux, et c'est une bonne chose. Vous avez certainement posé au néophyte que je suis beaucoup de questions

which I can answer easily is, yes, let us get rid of the ceiling and trash it forever. We can then go through the formulas, et cetera.

It would be nice for the folks in Ottawa to listen to the jurisdictions in a very inclusive-type forum, which I think is part of the process. After what I heard last week, I have a lot of faith in my fellow finance ministers from across this country. I would be quite willing to participate with them and the right people here in this town to hammer out a workable equalization program that will put and keep smiles on everyone's face. I think it is quite doable.

I have been around a long time. I know that you do not get everything you want. I am just here asking for some of the stuff that we need. There are needs and wants; I am here today to talk about needs, not wants.

I have not answered all of your questions, but I think in a nutshell the most important thing you brought up was the ceiling. It must go, and it must stay away.

As far as working it out, I think we can do that with the other jurisdictions. I will run through a little recipe for strengthening the equalization program. Removing the ceiling violates the spirit and intent of the constitutional commitment. It effectively lowers the program standard and widens fiscal disparities. Since its introduction in 1982, the ceiling has cost my province $194 million. That is a lot of money in my neck of the woods. Adopting a national average standard would provide a more accurate measurement of the degree of fiscal disparities across the country by taking all provinces into account. That is important. We are all part of this. The impact on New Brunswick in 2001-02 amounts to $165 million. There has been a $1.8 billion shortfall for our province since the introduction of the five-province standard in 1982. The last time I checked there were a few more provinces in this Confederation than five.

Comprehensive revenue coverage is a fundamental principle of an effective program and ensures that fiscal disparities that result from different revenue sources are reflected. The 1999 EQ program renewal saw revenue coverage of the program reduced. The impact on my province of restoring revenue coverage is $25 million in 2001-02 and $42 million if the measure were fully implemented.

Senator Tunney: Are you not concerned with the abolishment of the ceiling that, perhaps, a couple of contributing provinces might then say, "This is just getting intolerable for us." They might then raise a ruckus in this country about the whole program.

Mr. Mesheau: Exactly. In my preamble, I said that you cannot individualize provinces as contributing. We are talking Ottawa and federal dollars here. We are talking about the federal jurisdiction and federal money. I tend not to say, "Here we are in New Brunswick and I need a handout from Ontario or a handout from Alberta." By God, I do not look at it that way, senator, not at all. I

difficiles. La question qui ressort et à laquelle je peux répondre facilement, c'est oui, débarrassons-nous du plafond pour toujours. On peut ensuite examiner la formule, et cetera.

Ce serait bien que les gens d'Ottawa écoutent ce que les provinces et territoires ont à dire dans un forum englobant tout le monde qui, je pense, fait partie du processus. Après ce que j'ai entendu la semaine dernière, j'ai énormément confiance dans mes collègues les ministres des Finances de tout le pays. Je serais tout à fait disposé à participer avec eux et avec les personnes compétentes ici à Ottawa pour établir un programme de péréquation réaliste qui rendrait tout le monde heureux. Je pense que c'est tout à fait possible.

Je suis en politique depuis un certain temps. Je sais que l'on n'obtient pas tout ce qu'on veut. Je suis simplement ici pour vous demander certaines des choses dont nous avons besoin. Il y a des besoins et des désirs; je suis ici pour vous parler des besoins, pas des désirs.

Je n'ai pas répondu à toutes vos questions, mais je pense qu'en résumé, la chose la plus importante que vous avez soulevée, c'était le plafond. On doit s'en défaire pour toujours.

En ce qui concerne les détails, je pense qu'on peut y arriver avec les autres provinces et territoires. Je vais vous donner une petite recette pour renforcer le Programme de péréquation. Enlever le plafond viole l'esprit et la lettre de l'engagement constitutionnel. Le plafond abaisse la norme du programme et élargit les disparités fiscales. Depuis sa mise en place en 1982, le plafond a coûté à ma province 194 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent dans mon coin de pays. Adopter une norme moyenne nationale constituerait une mesure plus exacte du niveau de disparité fiscale dans tout le pays en tenant compte de toutes les provinces. Cela est important. Nous faisons tous partie du même régime. L'impact sur le Nouveau-Brunswick en 2001-2002 s'élève à 165 millions de dollars. Il y a un manque à gagner de 1,8 milliard de dollars pour notre province depuis la mise en place de la norme des cinq provinces en 1982. La dernière fois que j'ai vérifié, il y avait plus de cinq provinces dans la Confédération.

Quant à l'éventail exhaustif des recettes, c'est un principe fondamental d'un programme efficace et qui met en lumière les disparités fiscales résultant des différentes sources de revenus. Le renouvellement du Programme de péréquation en 1999 est venu réduire les recettes. Les efforts pour rééquilibrer les recettes coûtent 25 millions de dollars à ma province en 2001-2002 et 42 millions de dollars si la mesure était mise en œuvre de façon intégrale.

Le sénateur Tunney: Mais si on abolit le plafond, ne craignez-vous pas que quelques provinces contributrices diraient: «C'est tout simplement intolérable pour nous.» Et elles pourraient faire tout un boucan au pays au sujet de tout le programme.

M. Mesheau: Exactement. Dans mon préambule, j'ai dit que l'on ne devait pas qualifier certaines provinces de contributrices. Nous parlons ici d'argent qui vient du gouvernement fédéral. Nous parlons ici de la compétence du gouvernement fédéral et de son argent. J'évite de dire: «Voilà, le Nouveau-Brunswick a besoin d'un coup de main de l'Ontario et de l'Alberta.» Dieu sait que je

am here in Ottawa because I am dealing with a federal jurisdiction.

Senator Tunney: Yes. We still have a premier here in Ontario.

Mr. Mesheau: Until March, I hear.

Senator Tunney: Yes. He was talking not long ago about deducting the resource revenues from your share.

Mr. Mesheau: We all have weak moments, and I think Mr. Harris was having a weak moment. Quite frankly, once we get to a certain age — and I do not know if you have experienced it, senator — I know I have, and I think Mr. Harris probably experienced it that day — we have weak moments. The next day he said, "No, I was incorrect. That is not the spirit of the federation." I respect him for putting things right. I must give him the benefit of the doubt.

The Chairman: I have a question about the ceiling, minister. If the ceiling makes it difficult for you as Minister of Finance to plan, do you not think that the removal of the ceiling will make it more difficult for Mr. Martin to plan?

Mr. Mesheau: I have a lot of respect for Mr. Martin's capabilities. I am just a little old finance minister from New Brunswick. He is the big guy. It may, but we all have our challenges. Mr. Martin is a capable individual. If this means a little more planning on his part, I think he has the horsepower, the capability and the brainpower to do it. I am not overly concerned about that.

Senator Stratton: Thank you for coming here tonight. When you talk about an average, are you talking about a 10-province average?

Mr. Mesheau: Yes.

Senator Stratton: How do you think the federal government would react to that? They have played with these numbers over the years, if what I have read is accurate. When I hear presentations such as yours, particularly in the times that we are in, and recognizing your needs, I am always curious. I understand your needs because I am from a have-not province as well.

Mr. Mesheau: I try not to use that term, senator.

Senator Stratton: My hand is out and I say "gimme."

My present concern is with the way the fiscal situation is looking now. Mr. Martin has not come out and said anything yet. I look at the way the system works. In good times, you get more and in bad times he clamps down because he has to clamp down. If you are fiscally responsible you have to do that. Is there not another way of doing this? When I look at it, all I see is an up-and-down repetition in the cycle, and that will not change. I just cannot see that changing.

n'envisage pas la question de cette façon, sénateur, mais pas du tout. Je suis ici à Ottawa parce que je traite d'une question qui relève de la compétence du gouvernement fédéral.

Le sénateur Tunney: Oui. Nous avons encore un premier ministre ici en Ontario.

M. Mesheau: Jusqu'au mois de mars, d'après ce que j'ai entendu.

Le sénateur Tunney: Oui. Il voulait récemment déduire les recettes des ressources de votre contribution.

M. Mesheau: Nous avons tous nos moments de faiblesse, et je pense que M. Harris était en train d'en vivre un. Bien honnêtement, quand on arrive à un certain âge — et je ne sais pas si vous en êtes là, sénateur — moi j'ai atteint le cap, et je pense que M. Harris est probablement dans le même cas — nous avons des moments de faiblesse. Le lendemain il a dit: «Non, j'ai fait erreur. Ce n'est pas dans l'esprit de la fédération.» Je le respecte pour avoir rectifié les choses. Je dois lui donner le bénéfice du doute.

Le président: J'aimerais vous poser une question au sujet du plafond, monsieur le ministre. Si, à titre de ministre des Finances, le plafond entrave votre planification, ne croyez-vous pas que l'élimination de ce plafond rendra la tâche de planification encore plus difficile pour M. Martin?

M. Mesheau: J'ai beaucoup de respect pour les compétences de M. Martin. Moi, je ne suis que le petit ministre des Finances du Nouveau-Brunswick. C'est lui le grand patron. Peut-être que oui, mais nous avons tous nos propres difficultés. M. Martin est une personne très compétente. Il devra peut-être planifier davantage mais il en a les moyens, le pouvoir et l'intelligence. Cela ne me préoccupe pas outre mesure.

Le sénateur Stratton: Merci d'être là ce soir. Quand vous parlez d'une moyenne, est-ce que vous parlez d'une moyenne des dix provinces?

M. Mesheau: Oui.

Le sénateur Stratton: À votre avis, comment le gouvernement fédéral réagirait-il à cela? Il joue avec ces chiffres depuis des années, si ce que j'ai lu est exact. Lorsque j'entends des exposés comme le vôtre, particulièrement en ce moment, et en reconnaissant vos besoins, je suis toujours curieux. Je comprends vos besoins parce que je viens d'une province moins nantie également.

M. Mesheau: J'essaie de ne pas utiliser ce terme, sénateur.

Le sénateur Stratton: Je tends la sébile.

Ce qui me préoccupe actuellement, c'est la façon dont la situation financière se présente. M. Martin n'a encore rien déclaré à ce sujet. Je regarde comment le système fonctionne. Lorsque les temps sont bons, vous obtenez plus, et lorsque les temps sont durs, il tient les cordons serrés parce qu'il doit le faire. Si vous êtes fiscalement responsable, c'est ce qu'il faut faire. N'y a-t-il pas une autre façon de procéder? Quand j'examine la situation, tout ce que je vois, c'est une répétition en montagnes russes du cycle, et cela ne changera pas. Je ne vois tout simplement aucune perspective de changement.

Have you looked at other methods? Talking about a 10-province average and removing the ceiling simply means that you get more money all the time. If there is no ceiling, it will climb with inflation.

You must recognize the prudence that the federal government must exercise in the event its revenues drop off the end of the table. We are not sure that is happening, but many business reports lead us to believe that it is. There must be another way of doing this. How can we build this fluctuation into long-term stability?

Mr. Mesheau: You are basically asking whether there is a way to plateau this, to get rid of the hills and valleys.

Senator Stratton: Yes.

Mr. Mesheau: We have seen some pretty good revenue generation in the last few years by the federal government. It is in a very revenue positive stance, although it is obviously facing challenges now, as are the provincial jurisdictions. There has been, however, reluctance by the federal government to enter into more open and timely discussion and better planning to work through some of these issues.

As of one week ago, the plan was that we would get together with the federal minister on December 10. This is after the events of September 11 and a lot of rather unpleasant water under the economic bridge in the last few months. It seems to me that we can do a better job of hammering out workable solutions, solutions that would level out the mountains and valleys, so that we have more consistency and continuity in what we offer.

These are fairly broad terms, but the spirit of this federation is a number of provinces living and working together. However, as far as equalization goes, I feel that I am in a country of five provinces. There is give and take at all levels. Be it defence or whatever, New Brunswickers will be there, as will the other provinces. I believe that it is fundamentally wrong to draw lines when that becomes convenient.

Senator Wiebe: My question may be difficult to answer, or you may not wish to answer it. On page 4 of your brief, you skirt around the issue a bit. This issue has been of concern to me and has given me reason to think.

I come from Saskatchewan, another have-not province, where we live next to the province of Alberta. In Canada, we are strong believers in everyone being equal and everyone having the opportunity to share the same benefits, especially as it relates to health care.

What happens in the future if a province, through good fortune, has a tremendous amount of wealth and raises the health care bar pretty high? The demand on the other provinces will be to provide a similar level of care. Is it financially feasible for the federal government to level that playing field?

Mr. Mesheau: These are almost beyond provincial jurisdiction philosophies. On health care, benchmarks have been established by the federal government to which we in New Brunswick try to

Avez-vous envisagé d'autres méthodes? Établir une moyenne des dix provinces et éliminer le plafond signifie simplement que vous obtenez plus d'argent tout le temps. S'il n'y a pas de plafond, ça va grimper avec l'inflation.

Vous devez reconnaître la prudence que le gouvernement fédéral doit exercer au cas où ses revenus baisseraient de façon marquée. Nous ne sommes pas certains que cela se produit, mais de nombreux rapports d'entreprises nous portent à croire qu'il en est ainsi. Il doit y avoir une autre façon de procéder. Comment pouvons-nous intégrer cette fluctuation à la stabilité à long terme?

M. Mesheau: Essentiellement, vous demandez s'il y a une façon d'aplanir les choses, pour se défaire de l'effet «montagnes russes».

Le sénateur Stratton: C'est exact.

M. Mesheau: Le gouvernement fédéral a récolté d'assez bonnes recettes au cours des dernières années. La récolte est très encourageante bien que de toute évidence, la situation peut devenir critique, et c'est la même chose pour les provinces. Cependant, le gouvernement fédéral hésite à entreprendre une discussion plus ouverte et plus opportune et à mieux planifier pour régler certains de ces enjeux.

Il y a une semaine, nous devions rencontrer le ministre fédéral le 10 décembre. C'est après les événements du 11 septembre et beaucoup d'eau polluée a coulé sous le pont de l'économie au cours des derniers mois. Il me semble que nous pouvons faire mieux et élaborer des solutions pratiques, des solutions qui viendraient aplanir les difficultés, afin que ce que nous offrons soit plus uniforme et plus constant.

Ce sont là des termes assez généraux, mais l'esprit de la fédération, c'est un nombre de provinces qui vivent et travaillent ensemble. Mais en ce qui concerne la péréquation, j'ai l'impression d'être dans un pays de cinq provinces. C'est donnant-donnant à tous les niveaux. Que ce soit la défense ou peu importe, les Néo-Brunswickois seront là, tout comme les autres provinces. Je crois qu'il est fondamentalement erroné de tracer des limites lorsque cela fait l'affaire.

Le sénateur Wiebe: Ma question sera peut-être une question difficile, ou vous ne voudrez peut-être pas y répondre. À la page 4 de votre mémoire, vous tournez quelque peu autour du pot. C'est une question qui me préoccupe et me donne matière à réflexion.

Je viens de la Saskatchewan, une autre province moins nantie, où nous sommes voisins de l'Alberta. Au Canada, nous croyons beaucoup à l'égalité pour tous et aux chances égales pour tous de partager les mêmes avantages, surtout en ce qui concerne les soins de santé.

Que se passerait-il si une province, qui a de la chance, qui jouit d'une subite prospérité élevait considérablement le niveau de soins de santé? Les autres provinces voudront offrir des niveaux de service semblables. Est-ce que c'est financièrement faisable pour le gouvernement fédéral de niveler les règles du jeu?

M. Mesheau: Ce que vous dites là excède les compétences provinciales. En matière de soins de santé, le gouvernement fédéral a fixé des repères que le gouvernement du Nouveau-

adhere. It is very challenging with the escalating cost of health care to maintain some of those benchmarks. Health care dollars from the federal government declined from 50 per cent to 12 per cent or 14 per cent for many jurisdictions, and that makes it difficult to maintain standards.

The federal government sets the standards. If the federal government gives the provinces the opportunity to generate revenue through equalization, et cetera, we will maintain those standards. Some provinces may get oil rich, but I do not think that will happen to New Brunswick overnight. We in New Brunswick intend to grow our economy incrementally and successfully. With the help of the federal government, I think that we can maintain a good averaging across the country in things like health care.

I do not know what the answer is. If Alberta wants to go through the roof on health care, that is Alberta. I am prepared to try to offer a national average to the folks of New Brunswick and work to that standard.

One of the reasons I am here today is that I need the help of the federal government to maintain that averaging of health care through the act that is in place.

Senator Wiebe: Some day I would like to have the opportunity to discuss that concern philosophically with you and other ministers because it could be a problem in the future. The federal government sets the standards and every province tries to reach those standards. If one province far exceeds those standards, the political pressure on the other provinces to do the same could be very damaging not only to that province but to the entire country.

Mr. Mesheau: I suppose that as a less rich province I can talk big, but we must exercise constitutional commitment in this country. If there is a province that is less fortunate than New Brunswick, I would like to think that we would do what we could to help that province come up to the standard that the rest of the provinces enjoy.

Senator Moore: Thank you, Mr. Minister, for coming here today with your officials.

I should like to ask you a bit about the comprehensive revenue coverage aspect of your presentation for the benefit of committee members and Canadians who may be watching this hearing on CPAC.

What does that mean? Will you give us some examples of provincial-local own-source revenues and tell us what is covered and what is not?

Mr. Mesheau: This is probably the most technical and somewhat esoteric of the three components, so I will rely on my technician to give you quality answers. That is a very good question.

Mr. Mallory: There are provincial, local and miscellaneous revenues. There are really 33 equalization formulas. There is a formula for every revenue, be it personal income tax, corporate income tax, gasoline revenues, property tax, et cetera. There are

Brunswick essaie de respecter. C'est très difficile, avec l'escalade des coûts des soins de santé, de maintenir certains de ces repères. Les crédits au titre des soins de santé provenant du gouvernement fédéral sont passés de 50 p. 100 à 12 p. 100 ou 14 p. 100 pour bien des provinces, et il est difficile de respecter toutes les normes.

C'est le gouvernement fédéral qui fixe les normes. Si le gouvernement fédéral donne aux provinces la possibilité de générer des recettes grâce à la péréquation, et cetera, nous allons maintenir ces normes. Certaines provinces peuvent s'enrichir grâce au pétrole, mais je ne pense pas que cela va se produire au Nouveau-Brunswick du jour au lendemain. Nous, au Nouveau-Brunswick, voulons réussir à faire croître notre économie. Avec l'aide du gouvernement fédéral, je pense que nous pouvons maintenir une bonne moyenne dans tout le pays, notamment pour les soins de santé.

Je ne sais pas quelle est la solution au problème. Si l'Alberta veut tout défoncer en matière de santé, c'est son affaire. Je suis disposé à essayer d'offrir une moyenne nationale aux gens du Nouveau-Brunswick et à respecter cette norme.

L'une des raisons pour lesquelles je suis ici aujourd'hui, c'est que j'ai besoin d'aide du gouvernement fédéral pour maintenir ces soins de santé moyens grâce à la loi qui est en vigueur.

Le sénateur Wiebe: Un jour, j'aimerais avoir la possibilité de discuter de cette préoccupation philosophique avec vous et d'autres ministres parce que cela pourrait être un problème à l'avenir. Le gouvernement fédéral fixe les normes et chaque province essaie de les respecter. Si une province dépasse de loin ces normes, la pression politique qui s'exercera sur les autres provinces pour la rejoindre pourrait être dévastatrice non seulement pour cette province, mais pour tout le pays.

M. Mesheau: Je suppose qu'en tant que province moins riche, je peux exiger beaucoup, mais nous devons respecter les engagements constitutionnels au pays. Si une province est moins fortunée que le Nouveau-Brunswick, j'aimerais bien penser que nous ferions tout ce que nous pourrions pour l'aider à atteindre la norme dont jouissent les autres provinces.

Le sénateur Moore: Merci, monsieur le ministre, d'être venu ici ce soir avec vos fonctionnaires.

J'aimerais vous poser quelques questions au sujet de l'éventail exhaustif des recettes dont vous avez parlé dans votre mémoire présenté aux membres du comité et aux Canadiens qui suivent peut-être ces délibérations sur le réseau CPAC.

Qu'est-ce que ça veut dire? Pourriez-vous nous donner quelques exemples de recettes provinciales ou de provenance interne et nous dire ce que cela couvre ou ne couvre pas?

M. Mesheau: C'est probablement la plus technique et la plus ésotérique des trois composantes, je vais donc demander à mon technicien de vous donner une réponse fiable. Votre question est très intéressante.

M. Mallory: Il y a les recettes provinciales, de provenance interne et diverses. En réalité, il y a 33 formules de péréquation. Il y a une formule pour chaque recette, que ce soit l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés, les

33 separate revenue sources. Under the program, all provincial revenues are aggregated, and that is used to form the basis of the calculation to determine whether a province receives an entitlement.

In the last round, the federal government finally won the day. They said, "It is a federal program." They took the one revenue source or provincial local source and said that it would not equalize 100 per cent of the revenues any longer, that over a period of years it would equalize 50 per cent. That essentially meant that only half of the provincial-local revenues would be equalized.

Senator Moore: What is the total of the 33 revenue sources in your province?

Mr. Mallory: What is the total entitlement?

Senator Moore: Yes.

Mr. Mallory: It is worth about 24 per cent of our revenues, or about $1.2 billion.

Senator Moore: Under the 1999 program renewal, you say that the federal government announced that it would only equalize 50 per cent of provincial-local miscellaneous revenues. What is that? Is that different from own-source revenues?

Mr. Mallory: There are a number of smaller revenue sources. They could be user fees as opposed to revenues like personal income taxes, corporate taxes, sales taxes and gasoline taxes.

There are a number of miscellaneous revenues that could be anything from user fees that provinces levy to some fees that municipal governments levy that are in this category.

Senator Moore: Where do casino revenues fit in?

Mr. Mallory: Provincial lottery revenues are a separate government source.

Senator Moore: They are not among the miscellaneous?

Mr. Mallory: No, they are not. Equalizing half of them essentially provides a province with half the entitlements that they would normally receive from that revenue source. In our case, the bottom line is that that decision, when fully implemented and which will be phased in over a four-year period, will deprive the province of $42 million a year in terms of what the province would normally receive.

The Chairman: Who levies the property taxes in New Brunswick now?

Mr. Mallory: The province and the municipalities both have a property tax. The province collects on behalf of the municipalities, but there is a provincial property tax and a municipal property tax.

The Chairman: Is it factored in?

recettes pétrolières, les taxes foncières, et cetera. Il y a 33 sources de revenus distinctes. Dans le programme, on tient compte de toutes les recettes provinciales et l'ensemble sert à former la base du calcul afin de déterminer si une province a droit à la péréquation.

Lors du dernier round, le gouvernement fédéral a finalement eu raison. Il a dit: «C'est un programme fédéral.» Il s'est basé sur la source des revenus ou la source des recettes provinciales ou locales et a déclaré qu'il ne compenserait plus 100 p. 100 de ces recettes et que d'ici quelques années, la péréquation serait réduite de 50 p. 100. Essentiellement, cela signifiait que seulement la moitié des recettes provinciales ou locales feraient l'objet de la péréquation.

Le sénateur Moore: Quel est le total des 33 sources de revenus dans votre province?

M. Mallory: La péréquation totale?

Le sénateur Moore: Oui.

M. Mallory: Cela représente environ 24 p. 100 de nos recettes, soit quelque 1,2 milliard de dollars.

Le sénateur Moore: Dans le cadre du renouvellement du programme en 1999, vous dites que le gouvernement fédéral a annoncé qu'il n'assujettirait à la péréquation que 50 p. 100 des recettes provinciales et de provenance interne «diverses»? Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce que c'est différent des recettes «traditionnelles»?

M. Mallory: Il y a plusieurs petites sources de recettes. Il peut s'agir de frais imposés à certains utilisateurs par opposition aux recettes comme l'impôt sur le revenu des particuliers, des sociétés, la taxe de vente et la taxe sur l'essence.

Il y a plusieurs recettes diverses qui peuvent être soit les frais d'utilisation que les provinces imposent, les frais qu'imposent les administrations municipales également, qui font partie de cette catégorie.

Le sénateur Moore: Et les recettes des casinos, dans quelle catégorie sont-elles classées?

M. Mallory: Les recettes de loteries provinciales sont une source distincte de recettes gouvernementales.

Le sénateur Moore: Elles ne sont pas classées parmi les recettes diverses?

M. Mallory: Non. Assujettir la moitié de ces recettes à la péréquation, c'est essentiellement priver une province de la moitié des indemnités auxquelles elle aurait normalement droit. Dans notre cas, nous avons conclu que cette décision, lorsqu'elle sera mise en œuvre intégralement et intégrée sur une période de quatre ans, privera la province de 42 millions de dollars par année comparativement à ce que la province recevrait normalement.

Le président: Qui perçoit les impôts fonciers au Nouveau-Brunswick actuellement?

M. Mallory: La province et les municipalités imposent toutes deux une taxe foncière. La province perçoit la taxe au nom des municipalités, mais il y a une taxe foncière provinciale et une taxe foncière municipale.

Le président: Est-ce qu'on en tient compte?

Mr. Mesheau: This component is the one on which I spent the most time to get my head around. It is not the largest financially. I would say that it is the average standard that impacts us negatively. This one is technically involved.

Senator Moore: Concerning the 33 revenue sources, are those set in each province across the nation or is that 33 in New Brunswick? Do other provinces have more than that or less than that? Does the miscellaneous category go up as well? Are those items also a set listing or category?

Mr. Mallory: By and large, there are 33 provincial local revenues that are levied by the 10 Canadian provinces. All of those provinces have a tax base for those revenue sources. Some do not have any taxes on those sources. For example, Alberta does not have a sales tax. However, they still have fiscal capacity to raise sales tax revenues if they choose to do so. Basically, this is a summary of what would be a representative tax system available to all Canadian provinces. It would consist of those 33 revenue sources.

Senator Furey: Minister, I should like to take you back to your last comment in response to Senator Wiebe. You very generously said that if you were in a position to help less fortunate provinces you would like to think you would do so. Would you be prepared to support a special case for have-not provinces who are prosecuting non-renewable resources to have clawback arrangements reduced significantly? They are reduced somewhat now in Nova Scotia and in Newfoundland with oil and gas. Or would you have them eliminated until those have-not provinces become have provinces and are contributing to the federation?

Mr. Mesheau: Our position is not to do that.

Senator Furey: You will not be that generous?

Mr. Mesheau: In terms of some revenue sources, we are a have province. We are talking specifically about health care. We are not in same position, obviously, as Newfoundland and Nova Scotia right now. Quite frankly, I have not seen too many drilling rigs out in the Northumberland Strait lately looking for minerals or God knows what out there.

Senator Furey: Do you think it would make for a stronger federation if have-not provinces were given that additional opportunity to get on their feet quicker and become contributing members to the federation in a much more efficient and faster fashion?

Mr. Mesheau: Philosophically, senator, I would support that.

Senator Kinsella: Given many of the circumstances of recent weeks, this study of equalization by the committee is timely. I say that because it speaks directly to what we are as a nation. This equalization is all about sharing the wealth of the nation.

M. Mesheau: Cette composante est celle sur laquelle je passe le plus de temps. Ce n'est pas la plus importante sur le plan financier. Je dirais que c'est la norme moyenne qui a sur nous des répercussions négatives. La taxe foncière représente une difficulté technique.

Le sénateur Moore: En ce qui concerne les 33 sources de recettes, est-ce que ce sont les mêmes dans chaque province ou seulement au Nouveau-Brunswick? Est-ce que d'autres provinces en ont plus ou moins? Est-ce que la catégorie «diverses» varie également? Est-ce que ces articles font aussi l'objet d'une liste ou d'une catégorie?

M. Mallory: Dans l'ensemble, il y a 33 sources de recettes de provenance interne qui sont imposées par les provinces canadiennes. Toutes ces provinces ont une assiette fiscale pour ces sources de revenus. Certaines provinces n'ont pas de taxes sur certaines sources. Par exemple, l'Alberta n'a pas de taxe de vente, mais elle a toujours la capacité d'en imposer une si elle le veut. Essentiellement, ces 33 sources de recettes constituent ce que serait un système fiscal représentatif pour toutes les provinces canadiennes.

Le sénateur Furey: Monsieur le ministre, j'aimerais vous ramener à votre dernier commentaire en réponse à la question du sénateur Wiebe. Vous avez dit très généreusement que si vous étiez en mesure d'aider des provinces moins fortunées, vous aimez croire que vous le feriez. Seriez-vous disposé à défendre une cause particulière pour une province moins nantie qui tire des recettes de ressources non renouvelables et qui verrait sa récupération réduite de façon considérable? Cette récupération est beaucoup réduite en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve avec le pétrole et le gaz. Ou élimineriez-vous ces recettes jusqu'à ce que ces provinces moins nanties deviennent des provinces riches et contribuent à la fédération?

M. Mesheau: Nous n'avons pas de telles intentions.

Le sénateur Furey: Vous ne seriez pas aussi généreux?

M. Mesheau: En ce qui concerne certaines sources de revenus, nous sommes une province nantie. Nous parlons ici en particulier des soins de santé. De toute évidence, nous ne sommes pas dans la même position que Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse actuellement. Bien honnêtement, je n'ai pas vu beaucoup de plates-formes de forage dans le détroit de Northumberland à la recherche de minéraux ou Dieu sait quoi.

Le sénateur Furey: Croyez-vous que cela contribuerait à renforcer la fédération si les provinces moins nanties avaient cette possibilité supplémentaire de se remettre sur pied plus rapidement, de contribuer ainsi à la fédération de façon beaucoup plus efficace et rapide et de devenir des membres participants?

M. Mesheau: Philosophiquement, sénateur, je serais d'accord.

Le sénateur Kinsella: Compte tenu des nombreux événements des dernières semaines, cette étude de la péréquation par le comité arrive à point nommé. Je le signale parce que cela s'adresse directement à ce que nous sommes en tant que pays. Cette péréquation concerne le partage de la prospérité du pays.

Minister, you drew our attention specifically to section 36(2) of the Constitution. There are two parts in section 36 that describe the principal of equalization, of sharing the wealth as a fundamental value of Canada. In essence, those two parts deal with ensuring that everyone catches up if they fall behind and maintaining this equalization.

In conclusion, would you speak to those two elements of equalization because it is fundamental to the work of this committee?

Mr. Mesheau: I do not have a copy of section 36(2) with me today. The key here is to put us on somewhat of a level playing field. I realize that that is extremely difficult. How level do I want it? I would like it to be fairly level.

The other component of section 36(2) is to get us out or to put us beyond the situation we are in now so that some day we can say goodbye to equalization and, some day, there may be a province next to us or across the country that needs our help. These are important things. This section I have come to know intimately in the last seven days. Those two key areas are very important, namely, a level playing field and the opportunity. I am not here looking for handouts; I am here looking for an opportunity. This money in equalization, this support, is put to good work. We do not spin a lot of tires with it. If it can help improve the economy of my jurisdiction and, ultimately, the economy of this country, then that is a good thing.

The Chairman: You have gotten these public hearings off to a good start, sir. We thank you for coming here so early in your mandate. We thank you and Mr. Mallory, your deputy minister. We wish you every success in meeting your new challenges as Minister of Finance.

Mr. Mesheau: Mr. Chairman, I appreciate your kindness here.

We have a great deal of respect for Mr. Martin and for the federal government. We look at them as very good people to do business with. It is just that there is some shoring up to do and a few issues to deal with.

The committee adjourned.

Monsieur le ministre, vous avez attiré notre attention sur le paragraphe 36(2) de la Loi constitutionnelle. Il y a deux parties à l'article 36 qui décrivent le principe de la péréquation, du partage de la richesse comme étant une valeur fondamentale du Canada. Essentiellement, ces deux volets voient à ce que tout le monde se rattrape s'il perd du terrain, et à maintenir son équilibre.

En conclusion, pourriez-vous nous parler de ces éléments de la péréquation parce que c'est fondamental pour le travail du comité?

M. Mesheau: Je n'ai pas de copie du paragraphe 36(2) avec moi aujourd'hui. La clé ici, c'est que tout le monde soit à peu près au même niveau. Je suis conscient que cela est extrêmement difficile. Mais à quel niveau? Un niveau élevé, j'espère.

L'autre composante du paragraphe 36(2) consiste à nous sortir du pétrin actuel pour qu'un jour, nous puissions dire adieu à la péréquation et que nous puissions aider à notre tour une province voisine ou située à l'autre bout du pays. Ce sont là des choses importantes. J'ai appris à connaître intimement cette disposition depuis sept jours. Ces deux éléments clés sont très importants, à savoir des règles du jeu égales pour tous et la possibilité de profiter des chances pour tout le monde. Je ne suis pas ici pour demander la charité; je suis ici pour trouver une possibilité. Cet argent dans le système de péréquation, cet appui, est utilisé à bon escient. Ce n'est pas de la formule 1, mais si cela peut aider à améliorer l'économie de ma province et, ultimement, l'économie du pays, alors c'est parfait.

Le président: Vous avez donné un bon départ à nos audiences publiques, monsieur. Nous tenons à vous remercier d'être venu au début de votre mandat. Nous vous remercions ainsi que M. Mallory, votre sous-ministre. Nous vous souhaitons tout le succès dans les nouveaux défis qui vous attendent en tant que ministre des Finances.

M. Mesheau: Monsieur le président, j'apprécie votre gentillesse.

Nous avons beaucoup de respect pour M. Martin et pour le gouvernement fédéral. Nous considérons que ces gens-là sont de bonnes personnes avec qui traiter. Je pense qu'il y a un peu d'ajustements à faire et quelques questions à régler.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage Paid Lettermail
Post payé Poste–lettre
03159442
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

APPEARING—COMPARAÎT

Peter Mesheau, Minister of Finance of New Brunswick.

Peter Mesheau, ministre des Finances du Nouveau-Brunswick.

WITNESS—TÉMOIN

From the Government of New Brunswick:

John Mallory, Deputy Minister of Finance.

Du gouvernement du Nouveau-Brunswick:

John Mallory, sous-ministre des Finances.

Available from:
Public Works and Government Services Canada — Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

En vente:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9